

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

Du mardi 1^{er} avril 2025 à 10 heures

Amphithéâtre J. Cavaillès à l'espace Dewailly à AMIENS

► **Appel des délégués** : 25 présents sur 51 membres

Communauté d'agglomération Amiens Métropole (CaAM)

Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Benoît MERCUZOT, Annie VERRIER, Pascal RIFFLART, Franck DARRAGON, Alain GEST, Alain MOLLIENS, Patrick DESSEAUX, Georges DUFOUR, Bernard BOCQUILLON ;

Communauté de communes Avre Luce Noye (CcALN)

Hubert CAPELLE, Alain SURHOMME ;

Communauté de communes du Grand Roye (GR)

Joël SUIN ;

Communauté de communes Nièvre et Somme (CcN&S)

Philippe FRANCOIS, Annick LEMAIRE ;

Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CcPdC)

Michel WATELAIN, Claude CLIQUET ;

Communauté de communes Somme Sud-Ouest (Cc2SO)

Alain DESFOSSES, Xavier LENGLET ;

Communauté de communes Territoire Nord Picardie (CcTNP)

Jean-Michel MAGNIER, Bernard THUILLIER ;

Communauté de communes du Val de Somme (CcVS)

Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN ;

► **Liste des pouvoirs** : 11

Pierre SAVREUX a donné pouvoir à A. GEST ;
Hubert DE JENLIS a donné pouvoir à B. FOURE ;
Margaux DELÉTRÉ a donné pouvoir à B. MERCUZOT ;
Anne PINON a donné pouvoir à B. BOCQUILLON ;
Pascal OURDOUILLÉ a donné pouvoir à G. DUFOUR ;
Maryse VANDEPITTE a donné pouvoir à PE. DECLE ;
Patrick GAILLARD a donné pouvoir à P. FRANCOIS ;
Virginie CARON-DECROIX a donné pouvoir à M. WATELAIN ;
Jean-Jacques STOTER a donné pouvoir à A. DESFOSSES,
Isabelle DE WAZIERS a donné pouvoir à X. LENGLET ;
Didier DINOUARD a donné pouvoir à Alain BABAUT ;

► **Excusés, absents** : 15

Marc FOUCAULT, Florence RODINGE, Jean-Claude RENAUX, Michel DESPERELLE, Alain DOVERGNE, Bénédicte THIEBAUT, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Jean-Philippe DELFOSSE, Anna-Maria LEMAIRE, Pascal BOHIN, Albert NOBLESSE, François DURIEUX, Christelle HIVER, Francis PETIT ;

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'est pas autorisée à délibérer sur l'ordre du jour proposé. Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, les membres du Comité syndical recevront prochainement une nouvelle convocation permettant de délibérer valablement sans condition de quorum lors d'une seconde session le 05 avril 2025.

Avec l'accord de l'assemblée, le Président réalise une présentation des sujets inscrits à l'ordre du jour. Ces éléments seront soumis aux votes de l'assemblée délibérante le 5 avril 2025 à 9h30.

► **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Considérant le défaut de quorum, aucun secrétaire de séance n'est désigné.

► **Procès-verbal du Comité syndical du 18 mars 2025**

Le compte-rendu sera soumis à l'adoption lors de la séance du 5 avril 2025.

Annonce de l'ordre du jour :

► DELIBERATIONS	3
1. FINANCES : Compte de gestion 2024	3
2. FINANCES : Compte administratif 2024	3
3. FINANCES : Affectation des résultats 2024	3
4. FINANCES : Budget Primitif 2025	3
5. FINANCES : Cotisations et adhésions 2025	10
6. FINANCES : Convention financière Pôle métropolitain et ADUGA (Subvention 2025	11
7. FINANCES : Contributions 2025 des EPCI	11
8. FINANCES : Participations financières des EPCI 2025, 2026, 2027 pour le projet AVELO 3	11
9. FINANCES : Amortissements 2025	13
10. FINANCES : Contrat ADICO – RGPD	13
11. RESSOURCES HUMAINES : Tableau des effectifs 2025	13
12. RESSOURCES HUMAINES : Convention de Gestion Unifiée du personnel et d'appui financier, administratif et juridique avec la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole	14
► PRESENTATION	14
13. Mutualisation des OT - Phase 3 : choix de structure pour un office de tourisme unique .	14
► AGENDA :	20
SECONDE SESSION 5 AVRIL 2025 A 9H30	21

► DELIBERATIONS

1. FINANCES : Compte de gestion 2024

Compte administratif 2024

Affectation du résultat 2024

Le résultat de l'exercice 2024 CA =
- 200 702,45 €

Le résultat de clôture = 300 310,82 €

Il se décompose en un excédent cumulé :

- En Fonctionnement + 341 940,87 €
- En Investissement - 41 630,05 €

Pour mémoire au CA 2023 :

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois
avait présenté un excédent de clôture de
561 508,77 €

Balance Générale	Résultat clôture de l'exercice précédent 2023	Par affectée investissement 2024	Résultat exercice 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	- 60 495,50	-	18 865,45	- 41 630,05
Fonctionnement	622 004,27	60 495,50	- 219 567,90	341 940,87
Total	561 508,77	60 495,50	- 200 702,45	300 310,82

Affectation résultat	Résultat clôture de 2023	Par affectée investissement 2024	Résultat exercice 2024	Résultat clôture 2024	Affectation de résultat
Investissement	- 60 495,50	-	18 865,45	- 41 630,05	- 41 630,05
Fonctionnement	622 004,27	60 495,50	- 219 567,90	341 940,87	341 940,87
Total	561 508,77	60 495,50	- 200 702,45	300 310,82	300 310,82

	2020	2021	2022	2023	2024
Soldes cumulés	845 667,58	858 479,63	190 658,89	561 508,77	300 310,82
Dont Fonctionnement	841 262,09	863 537,96	250 918,18	622 004,27	341 940,87
Dont Investissement	4 405,49	- 5 058,33	- 60 259,29	- 60 495,50	- 41 630,05

La parole est donnée à B. FOURE pour la présentation des éléments budgétaires relatifs au compte administratif 2024 et à l'affectation des résultats 2024.

- Le Président souligne que les actions les plus couteuses arrivent progressivement à leur terme, ce qui explique les résultats budgétaires enregistrés sur cet exercice 2024.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

Le compte de gestion 2024 sera soumis au vote le 5 avril 2025.

2. FINANCES : Compte administratif 2024

Avec l'accord de l'assemblée présente, le Président donne la parole à B. FOURE pour la présentation du compte administratif 2024 et se retire de la salle quelques minutes pour permettre le débat dans l'assemblée.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

Le compte administratif 2024 sera soumis au vote le 5 avril 2025.

3. FINANCES : Affectation des résultats 2024

La parole est donnée à B. FOURE pour la présentation des données financières.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

L'affectation du résultat 2024 sera soumis au vote le 5 avril 2025.

4. FINANCES : Budget Primitif 2025

B. FOURE rappelle que le budget du Pôle métropolitain a été construit en tenant compte des dépenses courantes de fonctionnement et des actions communes programmées. Ainsi, les EPCI engagés dans les projets présentés ont établi des conventions de financement en fonction de leur participation aux différents dispositifs. Il est rappelé que les modalités de participation des EPCI sont fixées sur la même clé de répartition que celle employée lors de l'exercice 2023.

La parole est donnée à F. OUADI pour une présentation des données essentielles à connaître pour la bonne compréhension du budget 2025. A noter, la présentation de ce jour est en cohérence avec les éléments inscrits dans le document d'orientation budgétaire voté le 30 janvier dernier.

Budget primitif 2025

Section de fonctionnement

Dépenses récapitulatives par chapitre

011 Charges à caractère général	659 906 €
012 Personnel	1 110 050 €
65 Autres charges de gestion courante	682 680 €
042 Dotation aux amortissements	60 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	112 500,00 €
TOTAL	2 625 136 €

Détail Article 611 - Prestation de service			Détail Article 6228 - Autres services extérieurs (divers)		
Fonction 633	Bilan tourisme	3 900 €	Fonction 020	Convention assistance AM	39 500 €
Fonction 020	Prévision COM PMGA	5 000 €	Fonction 020	Somme Numérique	1 500 €
Fonction 80	Avelo 3	7 000 €	Fonction 020	Antivirus/Freshmail/Total	560 €
	Total Art. 611	15 900 €	Fonction 020	Konica	1 200 €
			Fonction 70	Interreg	3 300 €
			Fonction 633	Somme Tourisme (données touristiques)	1 500 €
				Total Art. 6228	47 560 €
Détail Article 617 - Etudes et recherches			Détail Article 6236 - Catalogues et imprimés		
Fonction 633	Etude mutualisation des 8 OT	40 800 €	Fonction 50	Livret restitution Scot	5 000 €
Fonction 032	Etude CDDC	4 000 €	Fonction 80	Avelo 3	500 €
Fonction 80	TENMOD	60 360 €	Fonction 633	Document commun tourisme	19 100 €
Fonction 70	Etude métha (Aduga)	25 000 €	Fonction 020	Divers	50 €
Fonction 70	Etude projet réemploi matériaux construction/Filière biosource (E2PM)	113 400 €		Total Art. 6236	24 650 €
Fonction 70	Schéma directeur énergie	50 000 €			
	Total Art. 617	293 560 €	Détail Article 6238 - Divers communications		
Détail Article 6185 - Frais de colloques et séminaires			Fonction 80	EMC ²	14 000 €
Fonction 633	Tourisme (divers)	1 000 €	Fonction 70	COT plan de com	8 000 €
Fonction 032	CDDC	10 000 €	Fonction 60	Développement éco-Emploi insertion	5 000 €
Fonction 70	Assises PCAET	10 500 €	Fonction 633	Tourisme	2 000 €
Fonction 50	Fedé des Scot	1 500 €	Fonction 80	AVELO 3	7 600 €
Fonction 50	Provision séminaire élus	5 000 €	Fonction 70	Interreg	1 200 €
Fonction 80	Avelo 3	1 930 €		Total Art. 6238	37 800 €
	Total Art. 6185	29 930 €	Détail Article 6281 - Concours divers - Adhésions		
			Fonction 70	Pôle énergie (PCAET)	2 500 €
			Fonction 50	Fédération des SCoTs	3 710 €
			Fonction 70	CDZE (PCAET)	5 000 €
			Fonction 70	CAUE (PCAET)	100 €
			Fonction 70	CEREMA (PCAET)	2 000 €
			Fonction 032	Conseils Nationaux des Conseils de Développement	1 400 €
				Total Art. 6281	14 710 €

A noter à l'article 617 / fonction 70 : L'étude de Planification et de Programmation Matières Territoriale (E2PM) est une nouvelle étude ouverte sur ce nouvel exercice 2025. L'objectif est d'explorer le sujet de l'économie circulaire et de l'appropriation qui peut en être faite par les acteurs des territoires.

Chapitre 012 - Charges de personnel

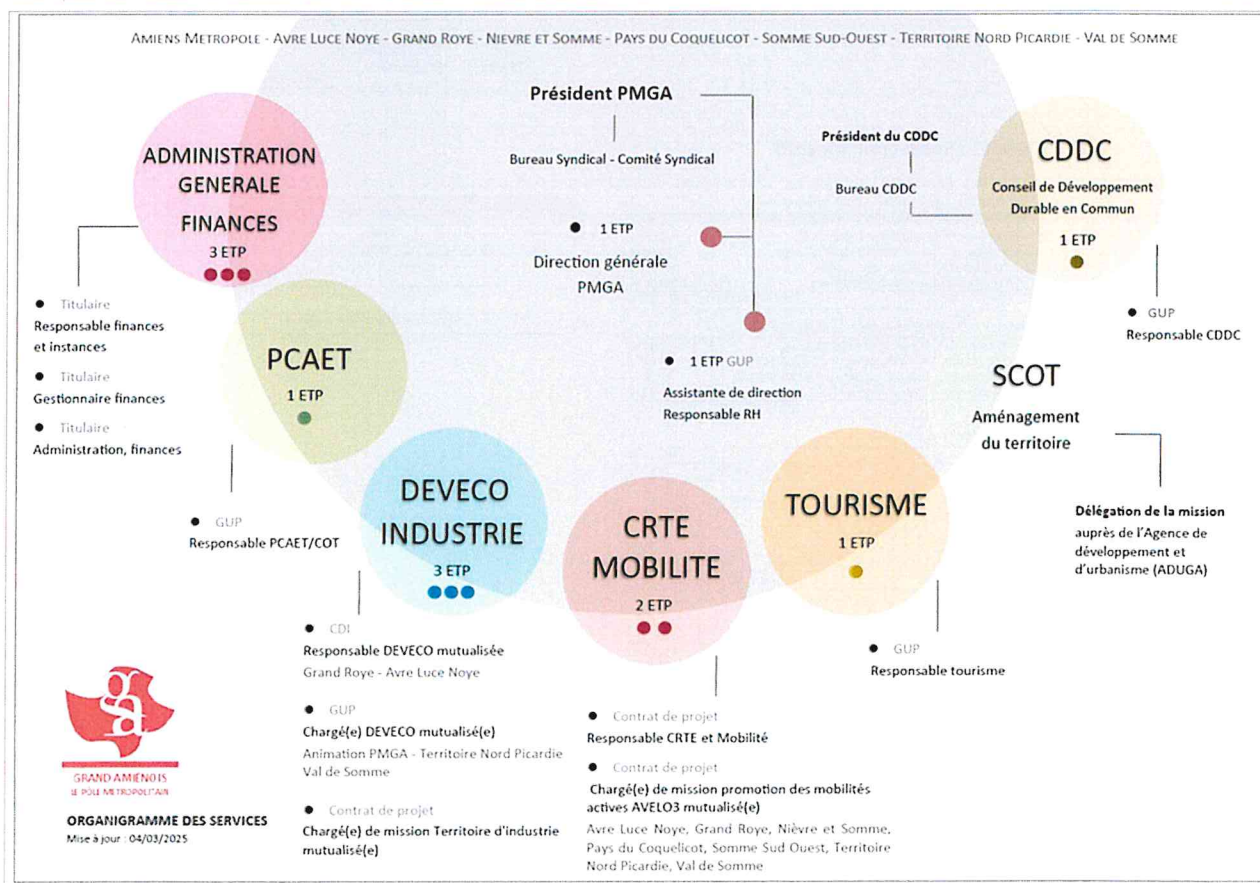
Article	Fonction	Libellé	Montant
6218	020	Autre personnel extérieur (GUP)	172 450 €
6218	510	Autre personnel extérieur (ADS)	448 000 €
64111	020	Rémunération principale personnel titulaire	277 000 €
64131	020	Rémunération principale personnel non titulaire	195 500 €
6453	020	Cotisations caisses de retraite (2 agents détachés)	12 000 €
6456	020	Cotisation sécurité sociale supplément familial	1 000 €
6474	020	Versements aux autres œuvres sociales (CNAS)	3 100 €
6475	020	Médecine du travail	500 €
6478	020	Autres charges (restauration Fauga)	500 €
		Total chap.012	1 110 050 €

Le tableau des effectifs et l'organigramme sont abordés au cours du BP2025 afin de mettre en évidence les différents statuts existants au sein de l'équipe du Pôle métropolitain, à savoir :

- Des agents positionnés sur des postes non-permanents dans le cadre de contrats de projet ;
- Des agents titulaires positionnés sur des postes permanents, pour la gestion administrative et financière ;
- Des agents titulaires positionnés sur des postes permanents au tableau des effectifs d'Amiens Métropole, relevant d'une convention de mise à disposition dans le cadre de la gestion unifiée du personnel (GUP).

Tableau des effectifs du PMGA

Catégorie	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Emploi non-permanent à temps complet	Emploi non-permanent à temps non-complet	Total postes à l'effectif	Agent titulaire en poste	Agent contractuel en poste	Total agents en poste	Mission du poste	Pourvu
Emploi fonctionnel										
A+	1				1	1		1	Directrice générale	pourvu
Filière administrative										
A	2	0	3	0	5	1	2	3		
A	1				1	1		1	Administration et Finances	pourvu
A	1				1		1	1	Responsable DEVECO mutualisé CoALN et CcGR	pourvu
A			1		1		1	1	Responsable CRTE et Mobilité	pourvu
A			1		1			0	Chargé(e) de mission Territoire d'industrie	vacant
A			1		1			0	Chargé(e) de mission promotion des mobilités actives	vacant
B	1	0	0	0	1	1	0	1		
B	1				1	1		1	Responsable Finances et Instance	pourvu
C	1	0	0	0	1	1	0	1		
C	1				1	1		1	Opérateur financier /Titulaire	pourvu
GUP										
A	1				1	1		1	Responsable de projet PCAET-COT	pourvu
A	1				1	1		1	Responsable tourisme	pourvu
A	1				1	0		0	DEVECO mutualisé CcTNP, CcVS, PMGA	vacant
A	1				1	1		1	Responsable CDC	pourvu
B	1				1	1		1	Assistante de direction / RH	pourvu



4 – FINANCES : Budget primitif 2025

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Article	Fonction	Libellé	Montant
65311	020	Indemnités élus	102 000 €
65313	020	Cotisation retraite des élus	5 200 €
65314	020	URSSAF élus	34 000 €
657358	70	Subvention Écoloustics + Club climat	3 000 €
65748	50	Subvention de fonctionnement Aduga	415 000 €
65818	020-032-60-70	Droit d'utilisation informatique autres	123 480 €
Total chap.65			682 680 €

Détail Article 65818 - Droit d'utilisation informatique autre

Fonction 70	Logiciel Futureproofed PMGA	68 000 €
Fonction 020	Sécurité informatique	15 000 €
Fonction 70	Cadastre solaire	16 980 €
Fonction 70	Outil évaluation stockage carbone Interreg	20 000 €
Fonction 032	Plateforme collaborative CDDC	3 500 €
Total Art. 65818		123 480 €

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre les sections

Article	Libellé	Montant
6811	Dotation aux amortissements	60 000 €
Total chap.042		60 000 €

Chapitre 023 - Virement section investissement

Article	Libellé	Montant
023	Virement section d'investissement	112 500 €
Total chap.023		112 500 €

Total des dépenses de fonctionnement

2 625 136 €

4 – FINANCES : Budget primitif 2025

2/ la section de Fonctionnement - Recettes

Chapitre 74 - Dotations et participations

Les participations des territoires sont calculées au plus juste pour financer les charges structurantes et de compétences du Pôle.

L'excédent de l'exercice 2024 fait diminuer la contribution d'autant.

Section de fonctionnement

Recettes récapitulatives par chapitre

002 Excédent de fonctionnement reporté	300 311 €
74 Dotation et participation	2 279 946 €
77 Produits spécifiques	44 879 €
TOTAL	2 625 136 €

Recettes de fonctionnement 2025 Détail par chapitre

Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté

Article	Libellé	Montant
002	Excédent de fonctionnement reporté	300 311 €
Total chap.002		300 311 €

Chapitre 74 - Dotations et participations

Article	Libellé	Montant
74681	Dotation Générale de Décentralisation	40 000 €
74718	Participations Etat	60 000 €
7472	Participations Région	29 450 €
74751	Participations des GPF de rattachement	1 763 858 €
74758	Participations autres groupements	115 733 €
74778	Europe Interreg	36 700 €
747888	Soutien ADEME	190 330 €
74888	Participations EPCI	43 875 €
Total chap.74		2 279 946 €

Détail Article 74681 - Dotation Générale Décentralisée

Fonction 50	SCOT	40 000 €
Total Art. 74681		40 000 €

Détail Article 74718 - Participations Etat

Fonction 60	FNADT soutien TI solde	20 000 €
	FNADT soutien TI nouveau contrat	40 000 €
Total Art. 74718		60 000 €

Détail Article 7472 - Participations Région

Fonction 633	Etude mutualisation OT	17 000 €
Fonction 70	Cadastre solaire	12 450 €
Total Art. 7472		29 450 €

4 – FINANCES : Budget primitif 2025

Détail Article 74751 - Participations des GPF de rattachement

Fonction 80	Contribution Projet AVELO 3 (Axe 3)	15 316 €
Fonction 70	Contribution logiciel PCAET	29 030 €
Fonction 70	Schéma directeur de l'énergie	16 668 €
Fonction 510	Remboursement ADS	448 000 €
Fonction 020	Contribution statutaire	1 254 844 €
Total Art. 74751		1 763 858 €

Détail Article 74758 - Autres attributions et participations

Fonction 80	Contribution AVELO 3 (Axe 4)	7 833 €
Fonction 60	Poste mutualisé Dév.Eco CCALN/GR	74 400 €
Fonction 60	Poste mutualisé Dév.Eco CCVS/CCTNP	23 500 €
Fonction 60	Poste mutualisé TI CAM/PC	10 000 €
Total Art. 74758		115 733 €

Détail Article 74778 - Fonds Européens

Fonction 70	Interreg	36 700 €
Total Art. 74778		36 700 €

Détail Article 747888 - Participations autres organismes (Ademe)

Fonction 80	TENMOD	100 000 €
Fonction 70	COT Phase 2	55 000 €
Fonction 80	AVELO 3	2 000 €
Fonction 70	Schéma directeur de l'énergie	33 330 €
Total Art. 747888		190 330 €

Détail Article 74888 - Autres attributions et participations

Fonction 020	Contribution GUP	43 875 €
Total Art. 74888		43 875 €

Chapitre 77 - Produits spécifiques

Article	Libellé	Montant
773	Produits exceptionnels opération gestion	44 879 €
Total chap.77		44 879 €

Total des recettes de fonctionnement

2 625 136 €

4 – FINANCES : Budget primitif 2025

ÉVOLUTIONS DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT

❖ Dépenses

Chapitre	BP 2023	BP 2024 + DM1	BP 2025
011 Charges à caractère général	925 005,00 €	1 135 650,00 €	659 906,00 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	1 119 985,00 €	1 161 460,00 €	1 110 050,00 €
65 Autres charges de gestion courante	766 140,00 €	761 390,00 €	682 680,00 €
023 Virement à la section d'investissement	255 306,00 €	195 794,00 €	112 500,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	23 262,00 €	37 506,00 €	60 000,00 €
TOTAL	3 089 698,00 €	3 291 800,00 €	2 625 136,00 €

❖ Recettes

Chapitre	BP 2023	BP 2024 + DM1	BP 2025
013 Atténuations de charges			
74 Dotations et participations	2 868 495,00 €	2 729 733,00 €	2 279 946,00 €
77 Produits spécifiques	- €	558,00 €	44 879,00 €
13 Remboursement assurance	35 200,00 €	- €	- €
002 Excédent de fonctionnement reporté	186 003,00 €	561 509,00 €	300 311,00 €
TOTAL	3 089 698,00 €	3 291 800,00 €	2 625 136,00 €

4 – FINANCES : Budget primitif 2025

Budget Primitif 2025 BUDGET PRINCIPAL

1/ La Section d'investissement - Dépenses

La section d'investissement porte exclusivement sur la prise en charge de la dépense concernant la révision du SCOT.

Section d'investissement

Dépenses récapitulatives par chapitre

20 Immobilisations incorporelles	181 500 €
21 Immobilisations corporelles	11 000 €
001 Résultat investissement reporté	41 630 €
TOTAL	234 130 €

Dépenses d'investissement 2025 Détail par chapitre

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Article	Fonction	Libellé	Montant
202	501	Frais d'études SCOT	180 000 €
2033	020	Frais d'insertion	1 500 €
Total chap.20			181 500 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Article	Fonction	Libellé	Montant
21838	020	Matériel informatique	5 000 €
21848	020	Matériel de bureau et mobiliers	5 000 €
2188	020	Autres immo corporelles	1 000 €
Total chap.21			11 000 €

Chapitre 001 - Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé

Article	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	41 630 €
Total chap.001		41 630 €

Total dépenses d'investissement 234 130 €

4 – FINANCES : Budget primitif 2025

2/ La Section d'investissement - Recettes

Les recettes d'investissement sont de trois sortes :

- Le FCTVA (liés aux dépenses 2023-2024)
- Les amortissements inscrits en dépense en fonctionnement
- Le virement de la section de fonctionnement

Section d'investissement

Recettes récapitulatives par chapitre

10 Dotations, fonds divers et réserves	61 630 €
040 Amortissements	60 000 €
021 Virement de la section de fonctionnement	112 500 €
TOTAL	234 130 €

Recettes d'investissement 2025 Détail par chapitre

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Article	Libellé	Montant
10222	FCTVA	20 000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	41 630 €
Total chap.10		61 630 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section

Article	Libellé	Montant
Amortissements :		
2802	Liés à la réalisation des documents d'urbanisme	41 215 €
28051	Concession et droits similaires	2 420 €
281828	Matériel de transport	7 365 €
281838	Matériel de bureau et informatique	7 000 €
281848	Autres immobilisations corporelles	500 €
28185	Matériel de téléphonie	1 000 €
28188	Autres immobilisations corporelles	500 €
Total chap.040		60 000 €

Chapitre 021 - Autofinancement

Article	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	112 500 €
Total chap.021		112 500 €
Total recettes d'investissement		234 130 €

4 – FINANCES : Budget primitif 2025

Délibérations faisant appels à contributions auprès des EPCI en 2025 :

EPCI	PFIA 2024	PFIA Répartition en % PM	Contribution 2025	Montant de l'acompte (80%)	Montant du solde (20%)
CA Amiens métropole	230 754 390	0,593	744 122 €	595 298 €	148 824 €
CC Avre Luce Noye	15 471 424	0,040	50 194 €	40 155 €	10 039 €
CC Grand Roye	26 275 390	0,067	84 075 €	67 260 €	16 815 €
CC Nièvre et Somme	20 298 909	0,052	65 252 €	52 202 €	13 050 €
CC Pays du Coquelicot	24 685 540	0,063	79 055 €	63 244 €	15 811 €
CC Somme Sud Ouest	30 380 784	0,078	97 878 €	78 302 €	19 576 €
CC Territoire Nord Picardie	22 030 353	0,057	71 526 €	57 221 €	14 305 €
CC Val de Somme	19 500 374	0,050	62 742 €	50 194 €	12 548 €
Total	389 397 164	1	1 254 844 €	1 003 876 €	250 968 €

« Participations pour projets délibérés » :

EPCI	Participation plateforme PCAET	Projet AVELO3 Axe 3	Poste AVELO3 axe 4	TOTAL
CA Amiens métropole	5 990 €	- €	- €	5 990 €
CC Avre Luce Noye	2 650 €	2 188 €	1 119 €	5 957 €
CC Grand Roye	2 650 €	2 188 €	1 119 €	5 957 €
CC Nièvre et Somme	3 398 €	2 188 €	1 119 €	6 705 €
CC Pays du Coquelicot	3 398 €	2 188 €	1 119 €	6 705 €
CC Somme Sud Ouest	4 147 €	2 188 €	1 119 €	7 454 €
CC Territoire Nord Picardie	3 398 €	2 188 €	1 119 €	6 705 €
CC Val de Somme	3 398 €	2 188 €	1 119 €	6 705 €
Total	29 029 €	15 316 €	7 833 €	

2025 contribution et participations des EPCI

EPCI	Contribution délib 01/04/25	Futureproofed délib 08/04/24	Poste AVELO3 délib 01/04/25	Projet AVELO3 délib 01/04/25	Poste mutualisé D.Eco convention en cours	Postes GUP (PCAET) convention 01/04/25	Poste mutualisé TI*	Projection Schéma directeur de l'énergie*	TOTAL	comparatif 2024/2025
CAAM	744 122 €	5 990 €	- €	- €	- €	43 875 €	5 000 €	2 778 €	801 765 €	-248 796 €
CC ALN	50 194 €	2 650 €	1 119 €	2 188 €	37 200 €			2 778 €	96 129 €	-28 476 €
CCGR	84 075 €	2 650 €	1 119 €	2 188 €	37 200 €			2 778 €	130 010 €	-17 045 €
CCN&S	65 252 €	3 398 €	1 119 €	2 188 €	- €			- €	71 957 €	-36 374 €
CCPC	79 055 €	3 398 €	1 119 €	2 188 €			5 000 €	- €	90 760 €	-40 255 €
CC2SO	97 878 €	4 147 €	1 119 €	2 188 €	- €			2 778 €	108 110 €	-16 678 €
CCTNP	71 526 €	3 398 €	1 119 €	2 188 €	11 750 €			2 778 €	92 759 €	-22 502 €
CCVS	62 742 €	3 398 €	1 119 €	2 188 €	11 750 €			2 778 €	* 83 975 €	-20 840 €
TOTAL	1 254 844 €	29 029 €	7 833 €	15 316 €	97 900 €	43 875 €	10 000 €	16 668 €		-430 966 €

* Participations prévisionnelles n'ayant pas fait l'objet de convention ou délibération actant le projet au 1^{er} avril 2025.

Programme d'Actions Pluriannuels 2024 - 2028

PPI pour BP 2025

Projets	Coût prévisionnel		Réalisation 2022		Réalisation 2023		Réalisation 2024		BP 2025		BP 2026		BP 2027		BP 2028	
	Dépenses	Recettes*	Dépenses	subv/ctva	Dépenses	subv/ctva	Dépenses	subv/ctva	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Etude EMC²	652 640,00 €	103 040,00 €			167 352,00 €	- €	490 532,19 €	103 040,00 €	14 000,00 €	- €						
Mutualisation OT	71 310,00 €	29 712,00 €					30 510,00 €	12 712,50 €	40 800,00 €	17 000,00 €						
TEHMOD	231 735,00 €	96 556,25 €					167 442,00 €		60 357,00 €	100 000,00 €						
E2PM (Filière matériaux biosourcés (reemploi))	113 400,00 €	80 000,00 €							113 400,00 €	- €						
INTERREG : Δ	305 710,00 €	122 284,00 €														
Outil évaluation stockage carbone	80 000,00 €	48 000,00 €							20 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	12 000,00 €
Démonstrateur	59 000,00 €	35 400,00 €														
Schéma directeur énergie	110 000,00 €	63 333,00 €							50 000,00 €	33 333,00 €	23 000,00 €	13 800,00 €	36 000,00 €	21 600,00 €		
Etude méthaniseur	25 000,00 €	- €							25 000,00 €	- €						
Avélo 3 Axe 3 : Δ	92 050,00 €	46 150,00 €							17 030,00 €	- €	38 780,00 €	18 210,00 €	36 280,00 €	27 940,00 €		
Etude co-voit	40 000,00 €	10 000,00 €									40 000,00 €	10 000,00 €				
Investissement haut niveau de service co-volantage	100 000,00 €	57 900,00 €											100 000,00 €	57 900,00 €		
Document promotion touristique	30 000,00 €	13 000,00 €			31 548,00 €	13 145,00 €			20 000,00 €							
Accompagnement mobilité douce	15 000,00 €	- €								- €						
Qualité de l'air	60 000,00 €	33 600,00 €														
Cadastre solaire	58 500,00 €	22 175,00 €														
logiciel Futureproofed	267 513,60 €	- €			66 878,00 €	- €	66 878,00 €	- €	66 878,00 €	- €						
Etude pré-figuration du PMGA	20 000,00 €	- €					15 000,00 €	- €								
SCOT (AP/CP)	524 043,00 €	138 424,00 €			67 169,40 €	- €	83 707,20 €	13 711,12 €	180 000,00 €	79 300,00 €	80 000,00 €	13 123,00 €	77 769,40 €	9 549,00 €		
Totaux	2 855 941,60 €	899 574,25 €			332 947,40 €	13 145,00 €	887 669,39 €	139 188,62 €	624 445,00 €	254 083,00 €	279 420,00 €	193 933,00 €	302 889,40 €	145 789,00 €	22 640,00 €	12 000,00 €

*les contributions EPCI ne sont pas prises en compte dans les recettes

Δ = Dans le détail annuel ne figurent pas les charges de personnels

B. FOURE présente le budget 2025 proposé par le Pôle métropolitain, qu'elle qualifie de raisonnable et dans la continuité des engagements pris depuis le début de mandat. Le programme pluriannuel reprenant les actions prévues, donne aux EPCI membres une vision jusqu'en 2028.

- Le Président conclue les présentations budgétaires en évoquant la plateforme « FUTUREPROOFED », nécessaire pour apprécier les progressions effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat (PCAET). Cet outil, dont les données sont alimentées par chacun des territoires partenaires, nous permet de suivre les actions en lien avec les objectifs fixés.

Concernant la mobilité, le Président rappelle que la démarche TENMOD arrive à son terme. En parallèle, le Pôle métropolitain a été retenu sur un nouveau dispositif dénommé AVELO3, porté et financé par l'ADEME. Ce projet étant au début de son déploiement, il est souligné que les orientations liées aux politiques de mobilité ne seront à construire qu'au cours du prochain mandat.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.
Le budget primitif 2025 sera soumis au vote le 5 avril 2025.

5. FINANCES : Cotisations et adhésions 2025

Conformément au Budget Primitif 2025, il est demandé au Comité syndical de délibérer pour le versement des cotisations annuelles suivantes :

-Fédération nationale des SCOT :	3 707,00 €
-CAUE :	100,00 €
-Pôlenergie :	2 500,00 €
-CD2E :	4 950,00 €
-CEREMA :	2 000,00 €
-Coordination Nationale des Conseils de Développement	1 404,65 €

B. FOURE indique qu'il est nécessaire de reconduire les cotisations et autres participations récurrentes. Elle précise que l'adhésion à l'association AMORCE, qui accompagne les collectivités et les acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets, d'économie circulaire et de gestion durable de l'eau, n'a pas été inscrite sur cet exercice 2025. Elle regrette des modalités de cotisation fixées en fonction du nombre d'habitants (soit environ 387 000 habitants sur le Grand Amiénois) alors qu'Amiens Métropole est déjà adhérent. Les négociations autour de cette double cotisation n'ayant pu aboutir favorablement, la cotisation a été jugée trop onéreuse.

- A. GEST relève la participation prévue au titre de l'adhésion au réseau de coordination nationale des Conseils de développement.
- B. FOURE souligne la dynamique des 8 groupes de travail existants et convient que l'adhésion au réseau national au moins sur une année, permettrait à cette instance de valoriser les actions mises en place.
- La Président propose d'inviter le Président du Conseil de développement durable du Grand Amiénois lors du prochain Comité syndical. Ce sera l'occasion de présenter le fonctionnement des groupes de travail et d'ouvrir le débat autour de cette instance citoyenne et participative.

AGENDA : (invitation à venir).

Les membres du Comité syndical sont invités à participer au prochain

**événement public organisé par le Conseil de développement durable :
Conférence autour des polluants éternels qui se tiendra le 5 juin 2025 à
14h30 dans l'amphithéâtre de la faculté de droit à Amiens.**

En ce qui concerne le montant de la cotisation d'adhésion au réseau de Coordination Nationale des Conseils de développement (1404,65 €), celui-ci correspond à une participation de 1 centime d'euro par habitant pour le secteur Amiens Métropole et à 0,50 centime d'euro par habitant pour les autres EPCI membres. La différence de traitement est justifiée en raison des obligations liées au Conseil de développement, dont seule la Communauté d'agglomération est soumise.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.
La délibération sera soumise au vote le 5 avril 2025.

6. FINANCES : Convention financière Pôle métropolitain et ADUGA (Subvention 2025)

Il est proposé de valider la convention financière 2025, prévoyant le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 415 000 € à l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA). Le Président rappelle à l'assemblée que l'ADUGA exécute l'activité technique permettant de nourrir en données des actions et des compétences portées par le Pôle métropolitain.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.
La délibération sera soumise au vote le 5 avril 2025

7. FINANCES : Contributions 2025 des EPCI

Présentation des contributions 2025 des EPCI, qui seront appelé en avril 2025 pour un acompte à hauteur de 80% et un solde de 20 % en septembre 2025.

<u>Article 74751 Participation des GPF de rattachement : Contributions 2025</u>					
EPCI	PFIA 2024	PFIA Répartition en % PM	Contribution 2025	Montant de l'acompte (80%)	Montant du solde (20%)
CA Amiens métropole	230 754 390	0,593	744 122 €	595 298 €	148 824 €
CC Avre Luce Noye	15 471 424	0,040	50 194 €	40 155 €	10 039 €
CC Grand Roye	26 275 390	0,067	84 075 €	67 260 €	16 815 €
CC Nièvre et Somme	20 298 909	0,052	65 252 €	52 202 €	13 050 €
CC Pays du Coquelicot	24 685 540	0,063	79 055 €	63 244 €	15 811 €
CC Somme Sud Ouest	30 380 784	0,078	97 878 €	78 302 €	19 576 €
CC Territoire Nord Picardie	22 030 353	0,057	71 526 €	57 221 €	14 305 €
CC Val de Somme	19 500 374	0,050	62 742 €	50 194 €	12 548 €
Total	389 397 164	1	1 254 844 €	1 003 876 €	250 968 €

La contribution fera l'objet d'un appel à cotisation pour l'acompte en avril 2025 (acompte = 80% de la contribution 2025) et pour le solde en septembre 2025.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.
La délibération sera soumise au vote le 5 avril 2025

8. FINANCES : Participations financières des EPCI 2025, 2026, 2027 pour le projet AVELO 3

B. FOURE rappelle que le projet AVELO vise à soutenir les territoires dans la définition et le déploiement des politiques cyclables, afin de faire du vélo un mode de déplacement du quotidien accessible au plus grand nombre. Il est noté que la Communauté d'agglomération Amiens Métropole n'est pas concernée dans ce projet, puisque qu'elle est déjà engagée dans ces travaux. Il est rappelé

que le Pôle métropolitain est lauréat de deux axes :

- Axe 3 « Projet : Animation et promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire » ;
- Axe 4 « Poste : Recrutement d'un poste pour l'animation de la dynamique cyclable, mobilité active » ;

Projection financière du déploiement 2025, 2026 et 2027 du projet AVELO3 pour les 7 EPCI concernés :

Animation et promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire	Axe 3 « Projet »	2025	2026	2027	TOTAL
	Dépenses	17 030 €	38 780 €	36 280 €	92 090 €
	Subvention	0 €	18 210 €	27 940 €	46 150 €
	Reste à charge	-17 030 €	-20 570 €	-8 340 €	-45 940 €

Article 74751 Participation des GPF de rattachement : Contributions dites « Projet AVELO 3 » :				
EPCI	Projet AVELO3 Axe 3 Année 2025	Projet AVELO3 Axe 3 Année 2026	Projet AVELO3 Axe 3 Année 2027	TOTAL
CA Amiens métropole	-	-	-	-
CC Avre Luce Noye	2 188 €	2 188 €	2 188 €	6 564 €
CC Grand Roye	2 188 €	2 188 €	2 188 €	6 564 €
CC Nièvre et Somme	2 188 €	2 188 €	2 188 €	6 564 €
CC Pays du Coquelicot	2 188 €	2 188 €	2 188 €	6 564 €
CC Somme Sud-Ouest	2 188 €	2 188 €	2 188 €	6 564 €
CC Territoire Nord Picardie	2 188 €	2 188 €	2 188 €	6 564 €
CC Val de Somme	2 188 €	2 188 €	2 188 €	6 564 €
Total	15 316 €	15 316 €	15 316 €	45 948 €

23

Recrutement d'un poste pour l'animation de la dynamique cyclable, mobilité active	Axe 4 « Poste »	2025	2026	2027	2028	TOTAL
	Dépenses	28 000 €	50 000 €	20 000 €	0 €	98 000 €
	Subvention	2 000 €	29 000 €	29 000 €	14 500 €	74 500 €
	Reste à charge	-26 000 €	-21 000 €	+9 000 €	+14 500 €	-23 500 €

Article 74758 Autres attributions et participation : Contributions dites « Poste AVELO 3 » :				
EPCI	Poste AVELO3 Axe 4 Année 2025	Poste AVELO3 Axe 4 Année 2026	Poste AVELO3 Axe 4 Année 2027	TOTAL
CA Amiens métropole	-	-	-	-
CC Avre Luce Noye	1 119 €	1 119 €	1 119 €	3 357 €
CC Grand Roye	1 119 €	1 119 €	1 119 €	3 357 €
CC Nièvre et Somme	1 119 €	1 119 €	1 119 €	3 357 €
CC Pays du Coquelicot	1 119 €	1 119 €	1 119 €	3 357 €
CC Somme Sud-Ouest	1 119 €	1 119 €	1 119 €	3 357 €
CC Territoire Nord Picardie	1 119 €	1 119 €	1 119 €	3 357 €
CC Val de Somme	1 119 €	1 119 €	1 119 €	3 357 €
Total	7 833 €	7 833 €	7 833 €	23 499 €

24

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.
La délibération sera soumise au vote le 5 avril 2025
Départ de M. SURHOMME à 11h

9. FINANCES : Amortissements 2025

En section de fonctionnement - Dépenses Article 6811 :	60 000 €
En section d'investissement - Recettes Article 28 :	60 000 €
Ventilé comme suit :	
2802 :	41 215 €
28051 :	2 420 €
281828 :	7 365 €
281838 :	7 000 €
281848 :	500 €
28185 :	1 000 €
28188 :	500 €

B. FOURE présente les amortissements 2025 qui seront soumis à l'adoption le 5 avril 2025.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

10. FINANCES : Contrat ADICO – RGPD

Afin de se mettre en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD), il est proposé d'autoriser la mise en place d'un accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec l'ADICO qui deviendrait de fait le délégué à la protection des données (DPO). Le coût prévisionnel de ce contrat d'abonnement sur 4 ans est estimé à 2 883,60 €.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.
La délibération sera soumise au vote le 5 avril 2025.

11. RESSOURCES HUMAINES : Tableau des effectifs 2025

Il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs à compter du 1er avril 2025, afin de tenir compte de la fin des missions TEN MOD et COT (suppression de 2 postes non-permanents) et de la mise en place d'un animateur AVELO3 (création d'1 poste non-permanent).

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.
La délibération sera soumise au vote le 5 avril 2025.

12. RESSOURCES HUMAINES : Convention de Gestion Unifiée du personnel et d'appui financier, administratif et juridique avec la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole

Le Président indique qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention de Gestion Unifiée du personnel et d'appui financier, administratif et juridique qui est en place avec la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole depuis la création du Pôle métropolitain.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

La délibération sera soumise au vote le 5 avril 2025.

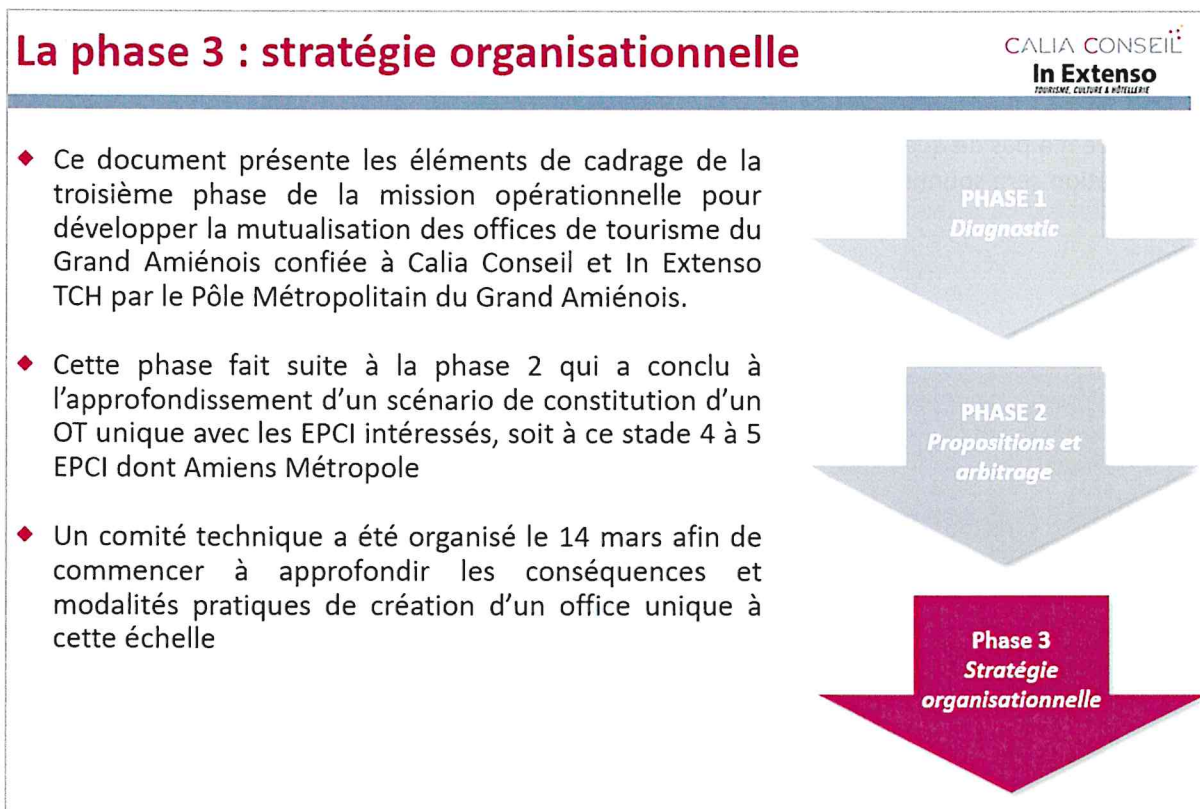
Départ de M. DESFOSSES à 11h.

► PRESENTATION

13. Mutualisation des OT - Phase 3 : choix de structure pour un office de tourisme unique

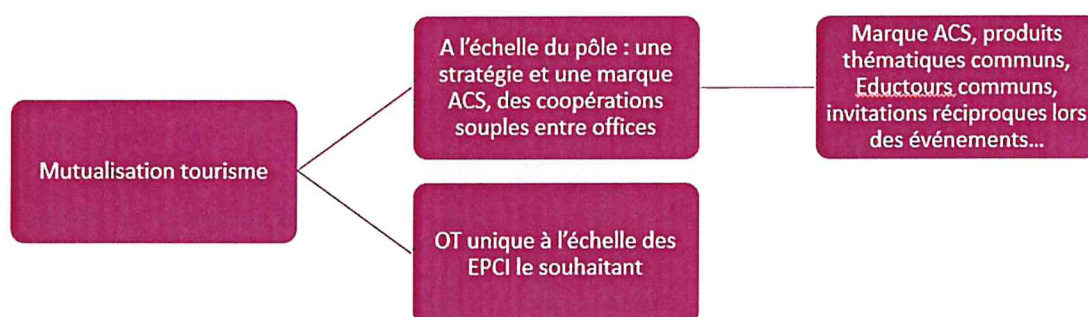
Le Président donne la parole à Vincent PIERRARD, consultant du cabinet d'études CALIA Conseil In Extenso, pour la présentation de la phase 3 « STRATEGIE ORGANISATIONNELLE » de la mission opérationnelle pour le développement d'une mutualisation des offices de tourisme du Grand Amiénois.

Diaporama ci-dessous :



Constitution de l'OT

- ◆ Selon l'expression politique du bureau de janvier 2025, la constitution de l'OT unique sur une partie des EPCI n'implique pas l'abandon de toute démarche concertée à l'échelle du pôle



- ◆ Principes fondamentaux de constitution de l'OT :
 - Gère les missions « régaliennes » d'un office de tourisme, telles qu'exercées actuellement par les OT du territoire : accueil, information, promotion touristique et coordination des acteurs locaux du tourisme
 - Pourra exercer une action de commercialisation sous réserve du respect des conditions nécessaires
 - Possibilité de gestion d'équipements touristiques
 - Conserve l'ensemble des lieux d'accueil actuels sous la forme de BIT (à l'exception du siège)

Préfiguration OT unique

- ◆ Le travail de création de l'OT unique implique une réflexion sur :
 - Le mode de gestion
 - Les enjeux RH
 - La préfiguration budgétaire (à venir)
- ◆ Selon une logique « en entonnoir » :
 - Les consultants ont écarté les modes de gestion manifestement inadaptés au cas présent ou « exotiques » (SCIC, SEM, GIP...)
 - Le comité technique a considéré comme peu pertinents :
 - La régie adossée à une structure ad hoc (syndicat mixte à créer pour porter la régie)
 - L'association, dont la nécessaire autonomie vis-à-vis des membres ne semblait pas correspondre aux attentes du territoire
- ◆ 3 modes de gestion restent proposés :
 - La SPL
 - L'EPIC tourisme
 - La régie portée par le PMGA, qui deviendrait de fait un pôle « à la carte »

Modes de gestion

	Gestion intégrée		Gestion déléguée
	Régie portée par le pôle	EPIC	SPL
Description et caractéristique	Portée par le pôle qui deviendrait un pôle à la carte	Personne publique créée par délibération de la collectivité pour des activités d'IG	SA au capital détenu exclusivement par des personnes publiques (>2)
Nature et nb des membres	Personne publique Sans membre	Personne publique Représentants des EPCI	Personnes publiques Représentants des EPCI
Gouvernance	La représentativité des EPCI au sein du PMGA s'applique de facto à la gestion de l'OT en régie, soustraction faite des membres n'adhérant pas à cette compétence	Les représentants des collectivités doivent détenir la majorité des sièges La loi ne cadre pas la répartition entre eux en cas d'office <u>supracommunautaire</u> Réunion du Comité de direction au moins 6 fois/an	Les statuts déterminent la répartition des sièges entre membres – chaque membre siège au CA La notion juridique de « contrôle analogue » implique une cohérence entre la représentation dans les organes et la participation au capital Réunion du CA au moins 4 fois/an
Présidence	Président du pôle et VP tourisme	Présidence tournante possible Deux VP maximum	Présidence tournante possible PDG ou Président + DG

Modes de gestion

	Gestion intégrée		Gestion déléguée
	Régie portée par le pôle	EPIC	SPL
Nature de la délégation	Compétence statutaire du pôle « à la carte »	Etablissement public commun aux membres, dont les missions sont définies dans les statuts	SA commune aux membres qui lui confient des missions par définition de l'objet social ET par convention
Type de contrôle exercé par les membres	Comité syndical Bureau syndical	Comité de direction Les membres (EPCI) approuvent le budget et les comptes de l'office	Assemblée générale et conseil d'administration La convention passée entre la SPL et chaque membre définit les missions et les conditions du contrôle / obligations de <u>reporting</u> Rapport annuel

Modes de gestion

	Gestion intégrée		Gestion déléguée
	Régie portée par le pôle	EPIC	SPL
Mode de financement	Budget du PMGA, avec affectation des contributions des membres adhérent à la compétence	Taxe de séjour Contributions complémentaires éventuelles	Contribution des associés en lien avec les missions définies par la convention de prestation <i>Non assujetties à la TVA sauf le cas échéant quote-part finançant la réalisation d'activités concurrentielles</i>
Constitution du capital			En cohérence avec le poids budgétaire de chacun Montant à dimensionner en fonction du besoin de trésorerie... lui-même fortement dépendant de la date de versement des contributions des membres

Modes de gestion

	Gestion intégrée		Gestion déléguée
	Régie portée par le pôle	EPIC	SPL
Impact sur la TS	Aucune obligation – harmonisation facultative	Reversement obligatoire en intégralité L'harmonisation n'est pas juridiquement obligatoire mais fortement préconisée (à défaut, les EPCI à TS élevée « surfinancent » au regard des autres)	Aucune obligation – harmonisation facultative
Coûts de fonctionnement propres (fonctions support)	Assumés par le PMGA – à dimensionner en conséquence	Assumés par l'EPIC – à dimensionner en conséquence Possible conventionnement avec les membres En première approche une quote-part d'ETP (déjà existante ?) + quelques frais externes (paie, informatique, CAC / expert-comptable...)	Assumés par la SPL – à dimensionner en conséquence Possible conventionnement avec les membres

Modes de gestion

	Gestion intégrée		Gestion déléguée
	Régie portée par le pôle	EPIC	SPL
Gestion opérationnelle	Règles de la comptabilité publique	Règles de la comptabilité publique Forte autonomie du directeur	Règles de la comptabilité privée > souplesse pour la commercialisation de produits touristiques
Conséquences RH	Reprise des agents des offices Pas de changement de statut Pas d'enjeux de mise à disposition sauf le cas d'agents affectés partiellement aux missions d'OT	Reprise des agents des offices Pour les titulaires : mise à disposition, détachement ou disponibilité Pour les contractuels : transformation en CDI de droit privé <i>A regarder au cas par cas</i>	Reprise des agents des offices Pour les titulaires : mise à disposition, détachement ou disponibilité Pour les contractuels : transformation en CDI de droit privé <i>A regarder au cas par cas</i>

Modes de gestion

	Gestion intégrée		Gestion déléguée
	Régie portée par le pôle	EPIC	SPL
Planning / étapes de mise en œuvre		Délibération sur la création de l'EPIC et ses statuts	Délibération sur la création de la SPL et ses statuts – pacte d'actionnaires
	Révision des statuts PMGA (3-4 mois)	Transfert des agents : examen des possibles évolutions de statuts, conséquences, échanges avec les agents	Elaboration de la convention de prestation / contrôle analogue avec la SPL
	Constitution de la régie non personnalisée : statuts, budget	Travail préparatoire sur l'organisation	Transfert des agents : examen des possibles évolutions de statuts, conséquences, échanges avec les agents
	Transfert des agents sans évolution de leur statut Travail préparatoire sur l'organisation	Budget voté après création de l'EPIC (mais préparé avant) Processus juridique pas plus long que la régie, processus d'accompagnement RH plus important	Travail préparatoire sur l'organisation Budget voté après création de la SPL (mais préparé avant) Processus juridique plus long que la régie et l'EPIC, processus d'accompagnement RH important
Gestion de projet	Association de tous les acteurs concernés : socioprofessionnels (notamment pour l'EPIC, dont ils sont membres), fonctions support des EPCI...		

Suite de la démarche

- ◆ L'approfondissement de la réflexion nécessite un arbitrage sur trois points :
 - Validation rapide de la liste des EPCI intégrant l'OT unique (nécessaire à la réalisation d'un travail sur le budget, les RH...)
 - Confirmation de l'objectif politique de date de création
 - Sélection du / des modes de gestion restant en lice
- ◆ Demande en cours auprès des offices :
 - Budget et montant TS 2024
 - Etat du personnel avec définition des missions

Rappel des étapes à venir :

1. Définir la liste des EPCI intéressés pour adhérer au dispositif ;
2. Confirmer l'objectif de date de création ;
3. Définir le mode de gestion de l'OT ;

Le Président remercie le cabinet pour la présentation effectuée.

- PE DECLE remercie les EPCI de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour la création d'un office de tourisme unique. Il rappelle que l'objectif de ce projet est de concevoir une structure plus efficace et impactante. Il souhaiterait que ce dossier puisse être arbitré et mis en place avant la fin du mandat.
- Le Président sensibilise le Comité syndical sur la nécessité de se prononcer sur la liste des territoires souhaitant participer à la démarche. Cette étape est un élément fondamental pour dimensionner la suite de l'étude et répondre aux différentes interrogations encore en présentes. Conscient que le tourisme est la vitrine des territoires, cette action lui apparaît symbolique et révélatrice de la conviction de chacun à savoir œuvrer ensemble dans un intérêt général commun. Il souligne que ce projet a permis de soulever des différentes incompréhensions et le besoin d'accompagner et d'informer les territoires. Constatant encore certaines hésitations, notamment en raison de l'approche de la fin du mandat, le Président invite au débat et propose de mettre en place un Office de tourisme où chacun pourra adhérer à tout moment. Il propose à l'assemblée de trouver un consensus sur cet axe fort et sollicite un engagement écrit de la part des Présidents intéressés.

Départ Mme VERRIER et M. CLIQUET à 11h50

- A.GEST indique qu'Amiens Métropole est favorable à la mise en place de ce projet. Concernant le mode de gestion à retenir, il propose qu'un groupe de travail dédié puisse être mis en place. Il note que si tous les EPCI ne participent pas à la mutualisation, alors la régie semble être un mode de gestion adapté mais il annonce sa préférence pour la création d'un EPIC ou d'une SPL.
- S. CHEVIN porte son attention sur l'accompagnement et le transfert des personnels. Il demande que les agents soient associés aux différents groupes de travail, afin d'apaiser les inquiétudes. Il rappelle que les territoires veulent conserver leurs identités au travers de cette mutualisation. Il indique que la Communauté de communes du Val de Somme est favorable à s'engager dans la démarche, avec une préférence pour le mode de gestion en régie.
- A. LEMAIRE se dit inquiète pour le personnel et demande que le volet des ressources humaines soit davantage détaillé, afin que les élus puissent rassurer leurs équipes. Elle se questionne sur la gestion des biens immobiliers en cas de mutualisation et se dit davantage rassurée par le mode de gestion en régie, plus utilisé dans les établissements publics.
- V. PIERRARD souligne que le statut des agents titulaires sera accompagné et que des conventions de mise à disposition pourraient être proposées. Il fait état des différentes modalités d'organisation existantes et précise que la disponibilité pour convenance personnelle (pouvant permettre à l'agent de basculer d'un contrat de droit public à privé) ne peut être mis en place qu'à la demande de l'agent. Il convient que les modalités de réorganisation des services (lieu de travail, identification du N+1, organigramme, etc.) dans le cas de la création d'une nouvelle entité, sont à clarifier pour être communiquées. Il est précisé que pour établir ce type de relevés, le cabinet d'études a besoin de connaître et identifier les territoires envisageant de s'engager dans la démarche.

- B. MERCUZOT confirme que les modalités de gestion des ressources humaines doivent être discutées dès à présent pour rassurer les personnels. En qualité de Président de la Fédération Régionale des Entreprises Publiques Locales des Hauts-de-France (FED EPL), il indique souhaiter se mettre en retrait des futurs débats qui se tiendront sur le choix du mode de gestion. Il relève toutefois l'obligation de reversement de la taxe de séjour dans le cas de la création d'un EPIC et note, en qualité de Vice-président en charge des finances à Amiens Métropole, que la Communauté d'Agglomération utilise ces fonds pour financer les actions du pôle culturel. Il indique privilégier le statut de la SPL qui lui semble plus souple et adaptée. Il illustre ses propos en prenant comme exemple la SPL Arras Pays d'Artois qui fonctionne très bien dans le secteur du tourisme. En ce qui concerne la gestion des biens immobiliers, il rassure en précisant les SPL fonctionnent avec la mise en place de contrats confiés par les EPCI partenaires.

V. PIERRARD confirme que les missions et les moyens matériels ou humains, confiés par chacun des territoires, feront obligatoirement l'objet de contrats qui seront passés entre l'EPCI et la SPL.

- B.FOURE souhaite que la mutualisation des OT se réalise avec l'entente des agents concernés. Elle confirme que nous devons faire le nécessaire pour rassurer leurs inquiétudes et répondre aux inconnues pouvant impacter leurs quotidiens (lieu travail, remplacements, congés, etc.). Elle fait un parallèle avec les personnels mis à disposition par convention (GUP) au PMGA et précise que cette nouvelle organisation peut être vue comme une opportunité d'évolution pour certains agents (davantage de missions, territoire plus vaste et spécialisation).
- PE DECLE est en accord avec la nécessité de rassurer les agents et rappelle que tous les bureaux d'accueil des 8 offices de tourisme seront maintenus. Après plusieurs échanges avec les responsables de la SPL Arras Pays d'Artois, il se dit rassuré sur la simplification des démarches lors de la création d'événementiels ou de projets. Il indique être favorable à la mise en place d'une SPL.
- Le Président informe l'assemblée qu'il va écrire à chacun des Présidents d'EPCI afin d'acter un accord de principe pour engager une adhésion vers un Office de tourisme unique. A l'issue de ces retours, le cabinet sera en mesure de développer le mode de gestion retenu et précisera le volet RH.
- A. BABAUT précise qu'il ne soumettra la délibération à son Conseil communautaire que lorsque des données plus précises en termes de financement, de modalités de transfert du personnel et de gestion du patrimoine seront communiqués.

Le Président indique qu'une commission tourisme sera prochainement mise en place pour une approbation définitive sur le sujet lors du Comité syndical du 1^{er} juillet 2025.

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

Départ M. Wattelin et M. Molliens à 11h55.

► Agenda :

- Conférence publique du Conseil de développement durable en commun « Les polluants éternels » le 5 juin à 14h30 dans l'amphithéâtre de la faculté de droit à Amiens ;
- Bureau syndical le 17 juin 2025 à 10 heures au siège du Pôle métropolitain ;
- Comité syndical le 1^{er} juillet 2025 à 10 heures (visioconférence ou lieu à confirmer) ;

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h15 et remercie l'ensemble des participants de leur présence. La session permettant le vote des sujets présentés se tiendra le 5 avril prochain.

Seconde session 5 avril 2025 à 9h30

Présents : P. RIFFLART, H. CAPELLE, B. FOURE, PE DECLE.

► Liste des pouvoirs : 11

Hubert DE JENLIS a donné pouvoir à B. FOURE ;
Florence RODINGE a donné pouvoir à P. RIFFLART ;
Pascal OURDOUILLÉ a donné pouvoir à H. CAPELLE ;
Maryse VANDEPITTE a donné pouvoir à PE. DECLE;

Excusés : Benoît MERCUZOT, Annie VERRIER, Franck DARRAGON, Alain GEST, Alain MOLLIENS, Patrick DESSEAUX, Georges DUFOUR, Bernard BOCQUILLON, Alain SURHOMME, Joël SUIN, Philippe FRANCOIS, Annick LEMAIRE, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSSES, Xavier LENGLET, Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN, Pierre SAVREUX, Margaux DELÉTRÉ, Anne PINON, Patrick GAILLARD, Virginie CARON-DECROIX, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DE WAZIERS, Didier DINOARD, Marc FOUCAULT, Jean-Claude RENAUX, Michel DESPERELLE, Alain DOVERGNE, Bénédicte THIEBAUT, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Jean-Philippe DELFOSSE, Anna-Maria LEMAIRE, Pascal BOHIN, Albert NOBLESSE, Jean-Michel MAGNIER, Bernard THUILLIER, François DURIEUX, Christelle HIVER, Francis PETIT ;

► Désignation d'un secrétaire de séance.

PE DECLE : est désigné secrétaire à l'unanimité.

► Procès-verbal du Comité syndical du 18 mars 2025

Le compte-rendu est adopté.

L'ordre du jour est annoncé et les éléments financiers sont présentés.

A l'issue des présentations, Madame B. FOURE est désignée Présidente de séance pour la présentation des Comptes administratifs 2024. Le Président se retire de la salle le temps du débat et du vote.

► Les délibérations suivantes sont approuvées à l'unanimité :

- Compte de gestion 2024 ;
- Compte administratif 2024 ;
- Affectations du résultat ;
- Budget primitif 2025 ;
- Cotisations et adhésions 2025 ;
- Convention financière entre le Pôle métropolitain et l'Agence d'urbanisme du Grand Amiénois 2025 ;
- Contributions 2025 des EPCI membres ;
- Participations financières des EPCI 2025, 2026, 2027 pour le projet AVELO 3 ;
- Amortissements 2025 ;
- Contrat ADICO – RGPD ;
- Tableau des effectifs 2025 ;
- Convention de Gestion Unifiée du personnel et d'appui financier, administratif et juridique avec la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole ;

► **Présentation de la phase 3 de l'étude de mutualisation des Offices de tourisme : choix de structure pour un office de tourisme unique**

PE. DECLE reprend les propositions formulées par le cabinet d'études Calia conseil In Extenso lors de la présentation effectuée en Comité syndical le 1^{er} avril dernier.

- B. FOURE souligne que le système de régie n'est pas forcément le plus intéressant pour les agents.
- Le Président souligne l'importance que nous devons avoir une démarche pédagogique auprès des agents concernés par la mutualisation, afin qu'ils sachent que nous ne nous orientons pas vers une société du secteur privé mais restons sur une structure publique.
- B. FOURE se propose d'accompagner PE. DECLE pour organiser une rencontre ou une commission dédiée au statut des agents.
- Le Président rappelle l'importance d'associer les DGS des EPCI, afin de s'appuyer sur leur connaissance des équipes et d'associer éventuellement les syndicats. Un Comité de DGS sera ainsi organisé à ce sujet avec les directeurs des territoires.
- PE DECLE propose d'associer un agent du personnel de la SPL Arras Pays d'Artois, afin d'apporter un témoignage sur ce type de transfert.
- Le Président précise qu'il préfère que les échanges RH restent en interne, afin de mettre les agents en confiance. Concernant le choix du scénario, il souligne que le choix d'un EPIC est impossible en raison de la taxe de séjour et que la décision doit se faire entre la régie et la SPL.

► **Questions diverses.**

• **Conférence de presse Pass tourisme (04/04/25)**

- PE DECLE félicite un beau démarrage du Pass tourisme et un calendrier harmonisé avec les vacances de printemps. Il est rappelé que la liste des offres partenaires est accessible à l'achat du Pass tourisme et les conventions financières mises en place prévoient un reversement de la moitié du prix réel aux acteurs touristiques.
- Le Président souligne que les enjeux autour des mobilités sont beaucoup revenus lors des échanges de la Conférence de presse. Il illustre ses propos avec les réalisations menées par la commune de Mulhouse, qui identifie des thématiques et des circuits lors de l'élaboration de leurs projets urbains (logements, parcs,...).
- Pour B. FOURE, la mobilité est un sujet complexe à anticiper, notamment lorsqu'il s'agit de répondre au mieux aux attentes des visiteurs.

L'ordre du jour est épuisé et ne soulève pas de question complémentaire.

La séance est levée à 10 heures.


P. RIFFLART
Le Président

